

**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2018**  
**COMPTE RENDU**

Considérant la forte implication de la commune de Mouzon par le biais du CCAS, auprès de la population rencontrant des difficultés, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne peut pas abonder financièrement le Fonds de Solidarité logement (FSL) et le Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD), portés par le Conseil Départemental des Ardennes.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie le 15 mars 2018, a décidé :

- compétence multi-accueils : pas de changement pour les attributions de compensation
- compétence économique : pour la zone de Mouzon, de réduire le montant des attributions de compensation de 13 762 € par an et pour la commune de Blagny de 15 059 € par an
- compétence voirie d'intérêt communautaire : de réduire de 5 823 € le montant des attributions de compensation annuelle versée à Carignan
- IFER : Eoliens/ de reverser aux communes avec des nouveaux parcs éoliens une part de l'IFER perçu par la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg à hauteur de 30%
- de mettre à jour les attributions de compensation des communes nouvelles de Douzy et Mouzon, en tenant compte de leur fusion avec Mairy et Amblimont

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le rapport de la CLECT du 15 mars 2018 et les montants des attributions de compensation indiqués dans ledit rapport pour la commune de Mouzon.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, admet en non-valeur un montant à hauteur de 719,69 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lancer les travaux de rénovation de la façade du restaurant les Echevins pour un montant de 12 012,50 € HT, et sollicite une subvention auprès de la DRAC et de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg.

Considérant la fermeture de l'école d'Autrecourt et Pourron, l'école de rattachement devient Mouzon et la commune demande d'intégrer le SIVU de Mouzon. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'intégration de la commune d'Autrecourt et Pourron dans le SIVU de Mouzon.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir au Maire de signer avec l'Etat, une convention pour la transmission électronique des actes au Représentant de l'Etat.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le transfert des voiries de la Zone Industrielle François SOMMER à la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg et autorise le Maire à signer la convention.

Dans le cadre du transfert de gestion du Musée du Feutre et de la Halte Fluviale à l'Office du Tourisme, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de clôturer les régies en cours.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, de créer un fonds de caisse de 10 € pour la régie du marché hebdomadaire.

Après avis favorable du CHSCT, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Document Unique régissant les conditions de sécurité du personnel communal et des locaux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de la commission d'appel d'offres, retient à l'unanimité, la société LDV pour une mission de maîtrise d'œuvre portant sur l'accessibilité de la mairie, l'isolation de l'école primaire, la déconstruction de l'école de la Fourberie et la réhabilitation d'un bâtiment.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'entreprise MARTINS pour un montant de 10 432 € HT, pour la réalisation de travaux entre le n°6 et n° 12 avenue de la Paix et ouvre les crédits nécessaires.

**POINT AJOUTE :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reprendre les concessions en état d'abandon selon la liste annexée.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- Des travaux gaz vont être engagés avenue Moulin Lavigne pour une durée d'un mois, afin d'enfouir la canalisation qui passe sous le pont et la faire passer sous la Meuse.
- Pose par GRDF de compteur intelligent à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020.
- Déploiement de la fibre en 2021.
- Redémarrage des travaux de la voie verte le 8 octobre entre Mouzon et Amblimont.
- Maintien de la 2<sup>ème</sup> Fleur par le Jury Régional.
- Mise en place de la permanence de la MSAP.

POUR COPIE CONFORME

Le Secrétaire de séance  
Mickaël LEROY

le Maire  
Gérard RENWEZ